

LE GAGNACAIS

Le Journal de la Commune



DANS LE JOURNAL À LA UNE

10

Informations municipales

Finances

La nouvelle 20 Cabane Récup SUR LE WEB

+ D'ACTUS

Retrouvez aussi le Gagnacais sur : www.gagnac-sur-garonne.fr



Mairie de Gagnac-sur-Garonne

Éditorial | Sommaire | 2







Le prochain Gagnacais paraîtra en juillet 2021!

:: Édito

Chères Gagnacaises, Chers Gagnacais,

Depuis 14 mois, nous vivons tous une période compliquée et particulièrement anxiogène.

Notre vie quotidienne continue malgré les restrictions et nous devons faire face à toutes nos responsabilités familiales et professionnelles en intégrant ces contraintes plus ou moins facilement. En cette période dominée par l'incertitude, le conseil municipal et moi-même sommes conscients des difficultés, parfois extrêmes, que certains d'entre vous rencontrent en voyant leur activité baisser, voire stopper, en percevant un revenu moindre, ou même en perdant leur emploi. La commune a mis en place plusieurs actions avec le CCAS et l'ensemble des services, afin d'accompagner au mieux ces foyers. Je sais que la solitude est parfois difficile, que l'absence de projet ne met pas du baume au cœur, qu'il faut parfois télétravailler avec ses enfants, qu'eux aussi doivent s'adapter à une vie scolaire à distance. Cependant, cette crise sanitaire a permis à tout un chacun de démontrer de grandes capacités d'adaptation, de solidarité et d'empathie.

En tant que Maire, je suis heureux de constater également cette entraide, notamment avec les communes de Lespinasse et Fenouillet, qui a permis par exemple de construire en quelques heures une solution mutualisée d'accueil des enfants pour les publics prioritaires, pour la période du 6 au 23 avril 2021. Chaque commune a assuré une semaine d'accueil avec une cohérence d'horaires et de modalités, une communication entre les maires et entre les services des trois communes, centrées sur un même objectif de permettre un accueil facile et lisible pour les familles et enfants concernés. Le vaccin est la porte de sortie de cette crise que nous vivons tous. La vaccination doit s'accélérer et je ne peux que vous encourager à vous faire vacciner dès que possible. Les scientifiques du monde entier ont travaillé pour trouver ces vaccins qui vont nous sauver. Soyons patients et confiants.

Nous venons par ailleurs de voter unanimement le budget. L'exercice 2021 est cependant plus complexe que d'habitude car plane sur l'équilibre délicat des recettes et des dépenses l'ombre de la crise de la COVID 19 qui n'en finit pas de s'étirer. Néanmoins les investissements continuent pour maintenir la qualité de service, en particulier la rénovation et l'extension du restaurant scolaire, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement afin de disposer de marges de manœuvres suffisantes nous permettant de poursuivre avec réalisme et détermination la réflexion et la conduite de nombreux projets pour l'avenir de la commune.

Je partage les inquiétudes des gagnacais sur le projet d'implantation de deux antennes-relais sur la commune. Au sujet du site de la Gèze, j'ai organisé une rencontre de concertation entre l'opérateur télécom et le collectif. Suite à cette réunion, l'opérateur s'est engagé à étudier la faisabilité technique d'un autre site, aux abords de la Garonne.

Pour celle de la Hire-La Beauté, l'opérateur travaille, à notre demande, sur un projet alternatif plus protecteur de l'environnement. Une concertation sera mise en place dès réception des éléments attendus. En outre, j'ai commandé, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), une mesure des expositions aux ondes radioélectriques.

Je reste vigilant quant aux résultats attendus et la solution choisie le sera dans l'intérêt des habitants et du déploiement nécessaire de la 5G dans le rayon de couverture du projet actuel, en veillant à préserver notre cadre de vie.

Chères habitantes, chers habitants, soyez assurés que l'équipe municipale et moi-même sommes avec vous pour vous accompagner et vous soutenir au plus près de vos attentes.

Soyons tous solidaires.

Michel Simon, Maire de Gagnac-sur-Garonne Président du CCAS

Délégué du Conseil d'Administration de l'AMF 31 du bourg centre de Castelginest

• Directeur de la publication : Michel Simon • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Gilles CHARLAS, Véronique LAVERROUX et Djamel YAKOUBI • IBSN: 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos: Mairie de Gagnac-sur-Garonne, pixabay.com, freepik.com, unsplash.com, pexels.com | Pictogrammes : Freepik - flaticon.com | Illustrations : Freepik, macrovector, pch.vector, Harryarts - freepik.com • Conception : Human's Connexion - 8 allée Paul Harris, 31200 Toulouse - 05 34 26 02 46 • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10 rue du parc, 31150 Bruguières - Tirage à 1 750 exemplaires

:: Sommaire

Éditorial

Informations pratiques

- · État civil
- · Rappel déchets verts et nuisances sonores
- · Prochaines élections
- · Informations économiques
- · Journée Défense Citoyenne
- · Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie
- · Questions/ Réponses

09 **CCAS**

- · Covid 19 Aide à la vaccination des plus de 75 ans organisée par le CCAS
- Voyage seniors 2021

10 Informations communales

- Présentation de la nouvelle Directrice Générale des Services
- Borne de recharge pour véhicules électriques
- · Espaces verts de la Ville
- · Délibérations du Conseil Municipal

Affaires scolaires

- Bibliothèque
- · Des nouvelles du Conseil Municipal Enfant
- · La semaine de la Petite Enfance à Gagnac
- · Focus sur les structures Petite Enfance de la ville de Gagnac

16 Finances

- · Le budget 2021
- · Fiscalité locale

Toulouse Métropole

Découvrez la Métropole, à vélo

Environnement

- · La cabane récup est à nouveau opérationnelle!
- Réduire ses déchets avec le compostage
- · Des nouvelles de La Pachamama
- Gagnac poursuit son engagement sur la voie du développement durable!

Culture

· Retour sur le Festival Guitare

Associations

- · La vie des associations
- · Ça pousse aux Jardins Gagnacais!

Infos contacts

ff Hôtel de Ville

Place de la République 31150 Gagnac-sur-Garonne



Planning affiché en mairie et consultable sur le site web.

Voir nouveaux horaires en page 7



05 62 22 93 50 | Fax: 05 62 22 93 51 accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr www.gagnac-sur-garonne.fr

(24) Numéro de permanence

06 37 33 74 96 (cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture)

Documents disponibles en mairie

Le calendrier de ramassage d'ordures ménagères et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



Contacts presse locale

La Dépêche du Midi Christian HUERTA, 06 51 20 04 37 Le Petit Journal

Vincent FAVE, 06 99 09 37 48

NUMÉROS

D'URGENCE

FRDF
Urgence et sécurité : 09 726 750 31
Accueil distributeur pour toute demande : 09 693 218 65

Eau et Assainissement
Eau potable 05 61 800 902 /
service.eau.veolia.fr

Assainissement: 05 61 201 20 eaudetoulousemetropole.fr

- **Pharmacies Résogardes : 32 37**
- Médecins de garde: 39 66

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Mathias, Edern LEBOSSÉ Fabien RICHARD Nino ABRANTES DA SILVA



Jeanne FAVRE Gérard, Marcel CLASQUIN Serge, Lucien, Henri AUSSUDRE Bernard DUFAU Marie, Jeanne BÉZARD Paulette EVAS

:: Cadre de vie

Stop aux moustiques









LES EAUX STAGNANTES métropole



:: Cadre de vie

Rappels déchets verts et nuisances sonores

DÉCHETS VERTS



Le ramassage des déchets verts en porte à porte est effectué par Toulouse Métropole tous les quinze jours sur la commune (cf. calendrier distribué dans les boîtes aux lettres et disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site web). Les sacs pour la collecte des déchets verts sont disponibles à l'accueil de la mairie.

NUISANCES SONORES



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :

- \cdot les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- · les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- · les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

POUR LES PROFESSIONNELS



Lorsque l'activité n'est pas soumise à autorisation ou déclaration, les horaires s'étendent du lundi au samedi de 7 h à 20 h. Des dérogations peuvent être accordées par les services de la préfecture.

ANIMAUX



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions sont passibles d'une amende contraventionnelle. Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur le domaine public (voirie, espaces verts,...). De même, les déjections canines doivent être ramassées sur le domaine public par le propriétaire de l'animal.

:: Citoyenneté

Prochaines élections

DATES

Les élections Départementales et les élections Régionales se tiendront les mêmes jours :

- · 1er tour : Dimanche 20 juin
- · 2e tour : Dimanche 27 juin

Afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur et de faciliter l'organisation matérielle du scrutin, les bureaux de vote seront installés à l'Hôtel de Ville et dans l'ancienne Salle des Fêtes (Place de la République).

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous venez d'emménager à Gagnac-sur-Garonne ou si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 14 mai pour effectuer les démarches pour pouvoir voter.

Pour cela deux possibilités :

- · En ligne sur le site service-public.fr
- ou en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Pour rappel, les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales de la commune s'ils sont à jour de leurs obligations de recensement.

PROCURATION

Trois possibilités existent pour faire une procuration :

1. De manière partiellement dématérialisée via le site maprocuration.gouv.fr.
Voici les étapes de la procédure :



- 2. En imprimant le formulaire disponible sur le site service-public.fr, puis en le remettant en personne (avec un justificatif d'identité) à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet
- 3. En remplissant un formulaire disponible à la gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet et en présentant en personne un justificatif d'identité

Commerces de proximité

Un encart est réservé dans chacun des Gagnacais pour présenter un professionnel installé sur la commune. La priorité est donnée aux professionnels nouvellement installés ou dont l'activité a évoluée récemment. Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie (05 62 22 93 50 ou accueil.mairie@ gagnac-surgaronne.fr).

ASG PATRIMOINE

Depuis 2005, ASG PATRIMOINE conseille des centaines de personnes sur différents sujets : réduire la pression fiscale, constituer prudemment une épargne rentable et fiable, investir dans l'immobilier et recevoir des loyers nets d'impôts, créer une retraite décente non fiscalisée, s'affranchir des frais de succession,

Contact: 06 13 14 10 44 asgpatrimoine@yahoo.fr

Pour les lecteurs du Gagnacais, ASG Conseil offre un audit fiscal/épargne/retraite/ patrimonial (bilan réalisé à domicile sur un rendez-vous de 2 heures)





L'ATELIER DE MANYE

L'atelier de Manye a vu le jour en octobre 2020. Marie-Laure Malbert esthéticienne, prothésiste ongulaire et praticienne massage bien-être vous accueille au sein de son institut pour des prestations d'onglerie (beauté des mains, pose d'ongle en gel, vernis semipermanent) ainsi que des massages bien-

Détails et tarifs des prestations sur le site internet: www.latelierdemanye.fr et sur les réseaux sociaux instagram : latelier de manye et facebook : L'atelier de Manye. Accueil sur rendez-vous uniquement (par téléphone 0619971664 ou par mail : latelierdemanye@gmail.com

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le numéro du Gagnacais de Février 2021, le contact pour le cabinet de sophrologie de Nadège Vallan est le suivant : 06 22721674

:: Citoyenneté



Journée Défense Citoyenne

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

COMMENT SE FAIRE RECENSER?

La démarche s'effectue à la mairie de la commune de votre domicile ou sur le site web service-public.fr.

QUAND SE FAIRE RECENSER?

- · Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.
- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

POURQUOI SE FAIRE RECENSER?

Ce recensement permet :

- · d'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France. En cas de perte ou de vol de son attestation, doit être demandée une attestation de situation administrative.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement).

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID, les Journées Défense Citoyenne (JDC) en présentiel sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Vous avez toujours la possibilité de faire votre JDC en ligne si votre recensement en mairie a été effectué depuis plus de six mois.



acais | Mai 2021



Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Afin de répondre au mieux aux attentes des administrés et optimiser l'organisation des services municipaux, de nouveaux horaires ont été mis en place sur une période test en mai-juin.

HORAIRES

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Ouverture de l'accueil :

- mercredi en journée continue de 8 h 30
- jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h





GOLFE DU MORBIHAN (56) BRETAGNE

Village vacances Le Ty an Diaoul

Voyage Seniors 2021

Dans le cadre du programme seniors en vacances de l'ANCV, les CCAS de Gagnac, Fenouillet et St Alban organisent pour les plus de 60 ans un voyage de 8 jours et 7 nuits au village vacances Le Ty an Diaoul à Sarzeau (Golfe de Morbihan).

Ce voyage se déroulera du 4 au 11 septembre 2021, si le contexte sanitaire et les directives départementales le permettent.

AU PROGRAMME

- · Village vacances **Le Ty an Diaoul** (8 jours/7 nuits)
- · Balades, visites, animations, repas et convivialité!
- · Visites de Quiberon, Vannes, Carnac...
- · Découverte de la gastronomie bretonne

TARIFS

- · **410** € (personnes imposables)
- · 250 € (personnes non imposables)

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE SÉJOUR ?

Les seniors habitants les communes de Gagnac, Fenouillet et Saint-Alban:

- · âgés de 60 ans et plus,
- · retraités et/ou sans activité professionnelle,
- · résidants en France

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier du programme dès 55 ans (GIR 2 à 6 avec justificatifs).

Le conjoint figurant sur la déclaration fiscale d'une personne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme seniors en vacances.

Réservez votre place avant le 31 mai 2021 auprès du CCAS : 05 62 22 93 50

du 4 au 11 septembre 2021



Covid 19 - Aide à la vaccination des plus de 75 ans organisée par le CCAS

Une vingtaine de Gagnacaises et Gagnacais ont pu bénéficier d'un rendez-vous pris par le CCAS. À ce jour une douzaine de personnes a déjà été amenée au Centre de vaccination de Saint-Jory par les agents ou les élues du CCAS.



QU'EN EST-IL DE LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE DANS LES RUES CONCERNANT LE STATIONNEMENT?

Questions/ Réponses

:: Cadre de vie

de circulation aux heures de pointe.

point de l'Olivier (rue du Vieux Moulin et prenantes dès réception de l'ensemble des au sol se sont révélés insuffisants, aussi de vie, protection de la santé et prise en des îlots normalisés avec une signalétique compte des besoins en téléphonie mobile appropriée ont été mis en place et un sens pour les prochaines années. prioritaire de circulation a été défini.

QU'EN EST-IL DES PROJETS D'ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUR GAGNAC ?

avec trois objectifs principaux : réduire inquiétudes exprimées par les riverains et la vitesse des véhicules dans les rues du met tout en œuvre pour que des solutions

> d'État a reconnu une compétence exclusive aux autorités de l'État pour réglementer l'ensemble du territoire. La municipalité ne

:: Municipalité

Présentation de la nouvelle Directrice Générale des Services

Depuis le 1^{er} avril 2021, Mme Laurence FRAISSENON assure les fonctions de Directrice Générale des Services.



Âgée de 49 ans, attachée territoriale, elle a choisi de venir soutenir M. Le Maire et l'équipe municipale pour les accompagner dans la réalisation des

projets structurants pour ce mandat. Ce choix est également en adéquation avec son projet de vie de s'installer dans le Nord Toulousain.

Il s'agira notamment de mener à bien le marché de travaux de rénovation du restaurant scolaire qui verra naître un self pour les plus grands, de meilleures conditions d'accueil pour tous les enfants, et de confort de travail pour les agents municipaux (services restauration, animation, entretien, technique et pour les ATSEM).

Ainsi, de nouveaux projets d'animations autour du temps de repas pourront être construits pour le plaisir des petits gagnacais. L'étape et la mission essentielle dans les prochains mois, pour mener ces projets, sera d'organiser tous les services en s'appuyant sur le potentiel de chaque agent, pour stabiliser les effectifs et pérenniser la qualité du service rendu.

Laurence FRAISSENON est titulaire d'une licence de lettres modernes, un BPJEPS animation sociale et vie locale. De 17 à 30 ans environ, elle a exercé comme animatrice puis directrice ALAE/ALSH/centre social, enseignante, médiatrice auprès de jeunes en difficulté, puis coordinatrice enfance jeunesse, de conseil de prévention de la délinquance, du contrat de ville, tout en assurant régulièrement une partie des missions de DGS, notamment en ressources humaines et finances.

Sur un poste de DGS depuis 2018, elle a choisi Gagnac pour s'investir sur le long terme auprès de Monsieur le Maire, de l'équipe municipale et des agents, au plus près des besoins des usagers.



Borne de recharge pour véhicules électriques

Avec l'augmentation du parc de véhicules électriques, il était important d'installer des bornes de recharge sur le territoire communal.

En partenariat avec Toulouse Métropole (via RÉVÉO) et le SDEHG (Syndicat Départemental d'Électrification de Haute-Garonne), une borne de recharge pour véhicules électriques sera opérationnelle début mai, rue du chêne vert. Elle accueillera deux emplacements de stationnement pour les véhicules.

Les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et des Hautes-Pyrénées, associés aux Métropoles de Toulouse et de Montpellier, ont souhaité s'unir pour organiser un service commun relatif au déploiement et à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Les objectifs de ce groupement soutenu par l'ADEME visent notamment à offrir un service innovant, « décarboné » et interopérable à l'ensemble du territoire, afin de faciliter la mobilité interdépartementale des utilisateurs de véhicules électriques de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. RÉVÉO représente près de 2 000 points de recharge réparties dans la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale! C'est un service s'adressant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

L'application mobile RÉVÉO (téléchargeable sur Play Store ou Apple Store) permet de trouver les bornes de recherche sur l'ensemble de la région Occitanie.



:: Cadre de vie

Depuis 2017, et conformément à la réglementation, la commune de Gagnac applique le principe du « Zéro phyto » pour l'entretien de ses espaces verts. Cette disposition est applicable depuis 2019 pour les cimetières et elle s'applique également pour l'entretien des lieux accessibles au publics (trottoirs, ronds-points, ...).

Le verdissement des trottoirs et la présence de petites herbes ne signifient en aucun cas un manquement dans l'entretien des voies publiques. Bien au contraire! La présence de la flore dans l'espace urbain est un phénomène naturel et sain qui correspond à une nouvelle approche environnementale et à la préservation de la biodiversité.

Outre cette démarche du « zéro phyto », les services techniques municipaux se sont engagés dans un programme de fleurissement de bon nombre de massifs de la ville avec des espèces méditerranéennes (gaillarde, gaura, tritome, sauge, œillet, santoline, pourpier ou lavande) moins consommatrices en eau.

Enfin, la fontaine de la Place de la République va accueillir un nouvel aménagement paysager dans les prochains jours.









2021 ont concerné les points suivants :

- · Adoption du compte de gestion 2020
- · Adoption du compte administratif 2020
- · Affectation du résultat 2020
- · Vote des taux d'imposition 2021
- · Adoption du budget primitif 2021
- · Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 16 février 2021 et des attributions de compensation 2021
- · Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant Toulouse Métropole
- · Vote des subventions aux associations
- · Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Toulouse Métropole
- Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération n°2020-58 du 14 décembre 2020 relative à l'adhésion au groupe Agence France Locale
- Délibération annule et remplace la délibération n°2020-36 du 7 septembre 2020 relative à la reprise des concessions en état d'abandon
- · Tirage au sort des jurés d'assises 2022
- · Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom rue du Chêne Vert
- Rénovation du réseau d'éclairage dans divers secteurs - 2e tranche
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois
- Approbation d'une convention type de partenariat pour l'éducation aux médias et à l'information avec Toulouse Métropole

- · Demande de subvention DSIL pour la phase 1 du projet de rénovation et d'extension du restaurant scolaire
- Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule éco-responsable
- Demande de subvention pour l'installation du dispositif « Alerte intrusion et Alerte multirisques » relative au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
- · Demande de subvention pour l'installation et la fourniture d'une structure de jeu de plein air pour
- Demande de subvention pour la remise aux normes des grilles de sécurité du terrain de foot
- Délibération annule et remplace la délibération n° 2021-14 du 23 mars 2021 relative à l'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom rue du Chêne Vert
- Délibération relative à l'adoption du rapport d'évaluation des charges transférées annulant et remplaçant la délibération n°2021-07 du 23 mars 2021 relative à l'approbation du rapport CLETC du 16 février 2021 et des attributions de compensation 2021
- Reprise EPFL Acquisition de la parcelle cadastrée AN176, située 3 rue du chêne vert

RAPPEL

Conformément aux dispositions légales, les délibérations du conseil municipal sont affichées en mairie. Les délibérations du conseil municipal sont également mises en ligne sur le site internet de la ville (Rubrique Vie

Bibliothèque

PORTAILS NUMÉRIQUES

Les Gagnacais inscrits à la bibliothèque bénéficient désormais de deux portails

autoformation ...) gratuitement, 24 heures

Liens de connexion à ces portails :

- · media31.mediatheques.fr
- mabm.toulouse-metropole.fr



RETOUR SUR LE SPECTACLE « SOUS MON TIPI »

Samedi 6 mars, la conteuse Anne PAYAN a lu aux 5 familles présentes à la bibliothèque l'histoire du Petit Chaperon Rouge. Installée sous son tipi, l'intervenante a fait notamment découvrir une version italienne et une version russe du célèbre conte. Elle a aussi montré un livre en accordéon (un « leporello ») ainsi qu'un magnifique ouvrage découpé.

Le Gagnacais | Mai 2021



PROCHAINE ANIMATION



Samedi 12 juin 2021, à compter de 10 h 30, la bibliothèque accueillera la Compagnie « L'ours qui tousse » pour un compte musical intitulé « Au restaurant des animaux ». Le spectacle est accessible

pour les enfants à partir de 5 ans.



:: Animation

Des nouvelles du Conseil **Municipal Enfant**

La précédente édition du Gagnacais présentait les projets menés par les enfants du CME. La crise sanitaire et la période de confinement ont perturbé le programme des actions portées par les enfants.

L'action en faveur de l'association « Agir en avril a été reportée du 31 mai au 5 juin

au Centre d'Animation grâce à un bac déposé dans le hall, sur la place du village accessoires ou encore jouets pour chiens et chats seront les bienvenus. Les enfants

commune. Ce projet a pris du retard, mais nous espérons pouvoir sortir un premier

Enfin, le projet de Cabane à jouer récup' est toujours en cours même si là aussi du



:: Petite Enfance

Focus sur les structures Petite Enfance de la ville de Gagnac

LA PARENTHÈSE FAMILIALE



Vous avez un enfant de moins de quatre ans et vous souhaitez faire une pause dans votre quotidien ? La parenthèse familiale est faite pour vous. Cet espace de jeux partagés est destiné à favoriser la rencontre et l'échange entre parents et enfants. Vous serez accueillis par une éducatrice de jeunes enfants dans un lieu adapté aux tout-petits, pour partager un moment de convivialité. Participer à l'éveil, à la socialisation de l'enfant et apporter une écoute aux parents dans leur quotidien sont les valeurs portées par ce lieu d'accueil parents-enfants.

Lieu: Parc de La Gravette, le lundi de 8 h 45 à 11 h 45.

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)



À la fois lieu de rencontre pour les professionnels et de renseignements pour les familles, le RAM a pour mission de créer un environnement favorable à l'accueil individuel de l'enfant et d'apporter des informations sur les différents modes de garde pour un accompagnement personnalisé adapté à chaque famille.

Par le biais de son Point Info Famille, il accompagne les parents employeurs et assistantes maternelles dans une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs ainsi que dans chaque étape de leurs démarches administratives. Un «accueil jeux» est dédié aux assistantes maternelles et aux enfants les mardis et jeudis matins.

Lieux : Parc de La Gravette (Accueil jeux) /Hôtel de ville pour les permanences administratives.

LE BLABLA DES PARENTS



Ce café des parents est mis en place depuis septembre 2019. Il est animé par la responsable de la Parenthèse Familiale et par la directrice adjointe du Centre d'Animation. Il est mené dans le prolongement de la Parenthèse Familiale puisque l'objectif principal est de favoriser un temps de rencontre et d'échange entre les familles et les professionnels du secteur de la petite enfance tout en créant un réseau de relations entre les parents. Différentes animations sont proposées tout au long de l'année.



Les services Petite Enfance de la ville ont participé à la Semaine nationale de la Petite Enfance qui s'est déroulée du 20 au 27 mars dernier. Cette semaine est l'occasion de mettre à l'honneur le trio parent-enfant-professionnel via une semaine d'ateliers pédagogiques. Le thème de cette édition était « Drôles d'histoires ».

Différentes animations ont été proposées tout au long de cette semaine.

:: Petite Enfance

Lundi 22 mars, cinquantaine de personnes a participé, dans le respect absolu des gestes barrières, au spectacle « Au bain Zoé » proposé par la Compagnie Fabulouse.

Au cours de deux matinées, le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) a organisé des « portes ouvertes » (sur inscription) avec les familles. Ces rencontres ont été l'occasion de visiter

les locaux du RAM, de discuter du suivi du de la semaine, la conteuse Anne PAYAN a été développement de l'enfant ou de présenter les actions psychopédagogiques proposées par le RAM. Le thème de la semaine de la Petite Enfance étant « Drôles d'histoires », il a été proposée une collaboration parents/assistantes



Lecture sous mon tipi

maternelles afin de collecter des photos pour raconter l'histoire singulière (parents, naissance, anniversaire, fratrie, famille,...) de l'enfant pour fabriquer un livre. Cette action a créée une émulation entre les familles, les professionnelles de la Petite Enfance et le RAM. Chaque enfant a pu bénéficier d'un moment privilégié avec son assistante maternelle pour raconter son histoire au travers de photos et d'un moment de partage en regardant les livres photos des autres enfants.

Le Gagnacais | Mai 2021

Spectacle « Au bain Zoé »

Pour clôturer les animations accueillie à la Parenthèse Familiale pour une « lecture sous mon tipi » sur le thème « Drôles d'histoires ». Cette session a été un moment riche de complicité entre les enfants et leurs parents ou grands-parents!



Budget

Le vote du budget est un moment clé dans la vie d'une commune. Il s'agit d'adopter les comptes de l'année passée, d'évaluer les recettes de l'année à venir et de prévoir l'ensemble des dépenses à engager. Le budget de la ville de Gagnac a été voté le 23 mars dernier. Malgré la situation sanitaire et économique particulièrement complexe que nous avons connue, le compte administratif de l'année 2020 montre que les finances de la commune sont restées parfaitement saines.

:: Municipalité

Le budget 2021

Le budget 2021 s'élève à :

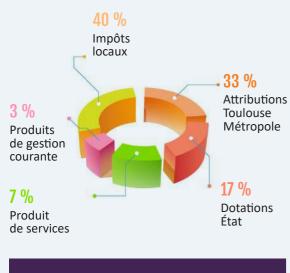




Ce budget est établi sur la base des recettes attendues pour chaque section.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la part communale des impôts locaux dont les administrés s'acquittent chaque année. On y trouve également les dotations de l'État et de Toulouse Métropole ainsi que les produits des services municipaux (restaurant scolaire, Centre d'Animation,....).



prévues sur l'année.

Les recettes avant été ainsi évaluées, l'établissement du budget consiste à équilibrer ces recettes avec les dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent toutes les dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par l'équipe municipale. Elles concernent les dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, entretien du mobilier urbain, restaurant scolaire, subventions aux associations, ...), et les dépenses de personnel liées à la masse salariale.

Répartition des dépenses pour le budget fonctionnement 2021:



Famille

50 % Enfance/Petite enfance 27 % Restauration 19 % Écoles

900 000 €

Vivre ensemble

Jeunesse

Services administratifs (dont urbanisme, état-civil, regroupement de communes ...)

Solidarité 14 %

Culture et sport

Aide aux associations

Communication aux Gagnacais

Manifestations et animations



Cadre de vie

Voirie communale (dont éclairage, assainissement et eau...)

32 % Entretien du patrimoine et des bâtiments

16 % Entretien des espaces verts

Sécurité

Mobilier urbain

AVEC 100 EUROS DE SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT, LA VILLE A CONSACRÉ:



Vivre ensemble

Services administratifs (dont urbanisme, état-civil, egroupement de communes...) | Solidarité | Culture et sport | Associations | Communication | Manifestations et animations



Famille

Enfance/Petite Enfance | Restauration | Écoles |

Finances | 17

Cadre de vie

Voirie communale (dont et eau...) | Entretien du patrimoine et des bâtiments | Entretien des espaces verts | Sécurité | Mobilier urbain

RECETTES D'INVESTISSEMENT

33€

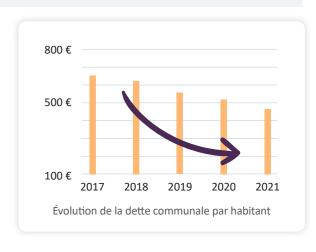
Les recettes d'investissement sont constituées en grande partie de l'épargne réalisée grâce aux excédents de fonctionnement ; c'est avec ces économies, réalisées année après année grâce à une gestion rigoureuse, que la commune peut assurer une part importante du financement de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. Cet autofinancement est complété par les subventions accordées par l'État et le Conseil Départemental, partenaires toujours présents pour notre commune.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent les opérations d'équipement d'envergure permettant d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune, d'améliorer ou de maintenir en état la qualité des équipements municipaux ou créer de nouveaux équipements. Le remboursement du capital de la dette fait également partie des dépenses d'investissement.

Sur un budget 2021 de 1 900 000 euros, 130 000 euros sont consacrés au remboursement de nos emprunts:

- · La dette de Gagnac ne cesse de diminuer et s'élèvera cette année à 1 480 000 euros, soit moins de 500 euros par habitant, ce qui est très largement inférieur à la moyenne nationale des communes de notre strate.
- · La durée de désendettement de notre commune est aujourd'hui estimée à 3 ans, alors qu'il est généralement admis qu'un ratio normal de désendettement est de 10 à 12 ans.
- · La note financière attribuée à Gagnac par l'AFL (Agence France Locale) est de 2,08 sur une échelle de 1 à 7 (1 étant la meilleure note).



Gagnac peut donc envisager sereinement les projets d'investissement nécessaires à notre commune. Parmi les plus importants en 2021, on notera :

- · la rénovation et l'extension du restaurant scolaire,
- · la sécurisation des écoles,
- · le changement de la structure de jeu dans la cour de l'école maternelle,
- · l'installation d'équipements de vidéo protection,
- · la réalisation d'un nouveau columbarium,
- · la mise au norme et la réalisation de nouveaux équipements sportifs (city stade de Catchary),
- · le renouvellement des panneaux lumineux d'information,
- · l'acquisition d'un véhicule de service électrique,
- · l'entretien des bâtiments communaux, ...

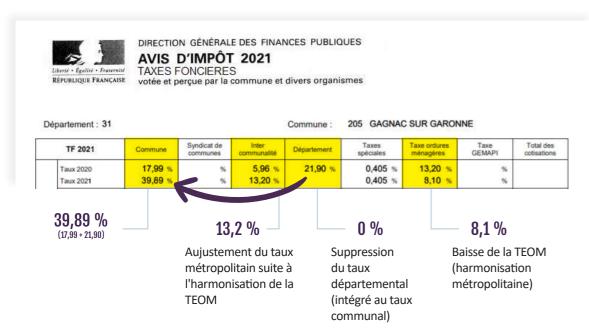
Fiscalité locale

En 2021, votre avis d'impôts de taxe foncière va légèrement évoluer. En effet, suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'État a décidé de compenser cette perte de recette pour les communes par la récupération de la part départementale de la taxe foncière.

Ainsi, la colonne « Département » qui affichait un taux de 21,90 % sera supprimée et ces 21,90 % seront rajoutés au taux communal de 17.99 %, soit un taux total de 39.89 % que vous retrouverez dorénavant dans la colonne « Commune ».

Vous constaterez également une hausse du taux métropolitain qui passe de 5,96 % à 13,20 % et une baisse du taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui passe de 13.20 % à 8.10 %. suite à une harmonisation de la TEOM pour les 37 communes de la Métropole.

SYNTHÈSE DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE

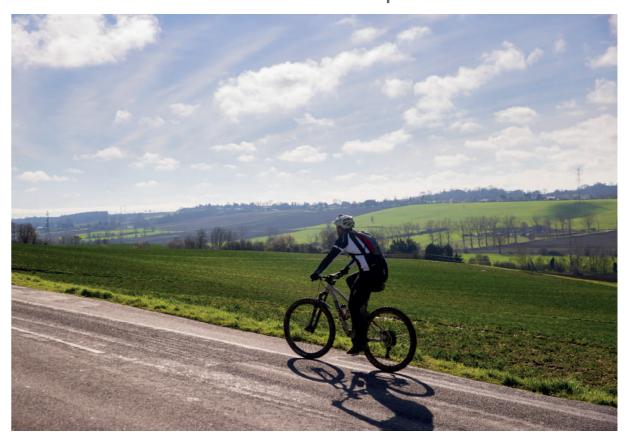


Les conséquences de ces variations de taux diffèrent en fonction de la situation des administrés :

- · les propriétaires occupants verront une légère augmentation de leur taxe foncière (+ 2,14 %),
- · les locataires verront une baisse significative liée à la diminution de la TEOM (- 5,10 %),
- · les bailleurs (propriétaires non-occupants) verront une assez forte hausse de leur fiscalité (+ 7,24 %)

TOULOUSE MÉTROPOLE

Découvrez la Métropole, à vélo



Avec le retour des beaux jours, les balades en vélo sont une solution idéale pour s'octroyer un grand bol d'air frais tout en respectant les distances barrières. Toulouse Métropole vous propose 4 itinéraires cyclables à télécharger sur toulouse-metropole.fr, rubrique Déplacements/Plan Vélo/Itinéraires.

Est : au fil de l'Hers

Au départ de Toulouse, la voie verte de la vallée de l'Hers traverse la base de loisirs des Argoulets, longe la Cité de l'Espace et se poursuit jusqu'au Canal du Midi. À partir de cet axe, plusieurs circuits bifurquent vers les communes de l'est où l'on peut notamment découvrir quelques clochets-murs (églises d'Aigrefeuille, Pin-Balma, Mondouzil) et des plans d'eau (lacs de Saint-Jean, Flourens et Balma).

Sud-ouest : de la Garonne à la Ramée

À partir du pont de Blagnac, la balade vous emmène vers le sud, via la coulée verte des Amidonniers. Elle longe la Garonne à proximité

d'espaces nature (Prairie des Filtres) - idéal pour une pause - et se poursuit jusqu'à la base nautique de la Ramée. Là, deux parcours sont possibles : retour vers Toulouse, via la promenade du Touch en passant par le lac du vieux Pigeonnier à Tournefeuille, ou cap sur Colomiers pour découvrir le parc du Cabirol et le bois de l'Armurier.

Noru-cu. et côteaux Nord-est: entre Garonne aval

Plusieurs balades parcourent le versant nord de la Garonne. Maillée de zones vertes (Quinze-Sols, Ramiers de Beauzelle), l'une d'elle va du pont de Blagnac jusqu'à Gagnac-sur-Garonne, dont la passerelle offre un point de vue

imprenable sur le fleuve. Une autre longe le canal latéral à la Garonne jusqu'au lac de Bocage avant de bifurquer à l'est vers Saint-Alban, pour aboutir à Launaguet.



Nord-ouest : de l'Aussonnelle Nord-oues. . . . à la forêt de Bouconne par le GR653

Cette promenade suit le sentier des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Au départ de Cornebarrieu, elle conduit à Pibrac où une halte patrimoniale est possible (château. basilique Sainte-Germaine). Une autre balade, en passant par le chemin de la Chauge aux abords du château de Brax, vous emmène jusqu'en forêt de Bouconne.

À vos vélos, prêts, partez!



:: Écologie

durable!

(L'Association

Gagnac poursuit son

du développement

partenariat

avec

Contre

Réchauffement Climatique) basée sur le canton du Nord Toulousain, la

commune de Gagnac examine des

possibilités de reboisement ciblés

et la mise en place de micro-forêts.

LARC, créée en septembre dernier, a pour

objectif de lutter contre le réchauffement

climatique de manière concrète et bien

visible, notamment par la mise en place

d'espace de boisement et de micro-forêts,

le tout accompagné par une démarche

LARC propose de planter en milieu urbain

des micros-forêts à croissance rapide

selon la méthode du Docteur Akira

Miyawaki, botaniste japonais, expert en

écologie végétale. Ce procédé unique et

mondialement reconnu permet d'obtenir en

seulement 20 ans, l'équivalent d'une forêt

âgée de 200 ans, trois fois plus dense qu'une

forêt classique et trente fois plus riche en

Au cours des prochaines années, Gagnac

va donc mettre à disposition de cette

association des sites communaux (les sites

sont actuellement en cours d'inventaire et

d'analyse) pour les dédier à l'installation de micro-forêts et apporter ainsi sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

biodiversité qu'une forêt classique.

éducative auprès des écoles.

LARC

le

engagement sur la voie

Des nouvelles



de La Pachamama



Une cagnotte participative en ligne a été mise

La cabane récup est a nouveau opérationnelle!

LA CABANE RECUP

:: Recyclage

Vous étiez nombreux à attendre la remise en service de la Cabane Récup. C'est chose faite! Elle est dorénavant installée sur le site de Catcharry (à côté du City stade).

Faite de matériaux de récupération habillement assemblés, elle accueille quatre bacs permettant de collecter, de manière optimale, quatre types d'objets : les bouchons en liège, les bouchons en plastique, les capsules de café en aluminium et les cartouches d'imprimante.

Les deux containers de récupération du verre ont été installés à côté de la Cabane Récup afin de centraliser en un lieu la collecte de plusieurs déchets valorisables.

Enfin, l'ancienne Cabane Récup installée sur le site de Campistron sera vidée et démontée dans les prochaines semaines par les Services municipaux aidés de bénévoles.

Les objets récupérés seront valorisés auprès de structures partenaires. Les bouchons en liège seront donnés à une association qui les revendra à un recycleur afin d'aider des actions en faveur de l'éducation en Afrique. Les bouchons en plastique seront valorisés auprès d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées. Pour les capsules de café en aluminium, les deux composants seront recyclés: l'aluminium sera réutilisé pour la création d'objets (vélos, stylos,...) et le marc de café sera réutilisé en engrais. Les cartouches d'encres récupérées seront remanufacturées par des entreprises spécialisés ou valorisées comme combustibles dans l'industrie.

Réduire ses déchets avec le compostage

:: Recyclage

Dans le cadre de son Plan Climat et de son Programme Local de Prévention des Déchets, Toulouse Métropole accompagne les habitants du territoire dans leurs démarches de réduction des déchets en favorisant la pratique du compostage domestique.

COMPOSTER FACILE

Environ 30 % de déchets organiques (épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas...) se retrouvent dans les ordures ménagères. Mélangés aux autres déchets, ils sont transportés et brûlés par incinération alors qu'ils pourraient être facilement compostés. Le compostage est un excellent moyen de réduire ses déchets à la source, tout en produisant un bon fertilisant pour le jardin.

Toulouse Métropole propose aux habitants qui disposent d'un jardin de s'équiper d'un composteur domestique et de leur transmettre un savoir-faire. Trois modèles de composteurs en bois sont proposés contre une participation financière :

- · 15 euros pour le petit modèle de 300 litres ou 400 litres
- 25 euros pour le grand modèle de 600 litres.

La commande d'un composteur individuel se fait désormais en ligne via le site Internet de Toulouse Métropole : demarches.toulouse-metropole.fr



ssociations | 23

Retour sur le Festival Guitare

Le Gagnacais | Mai 2021

:: Musique

La 29° édition du Festival de Guitare d'Aucamville et du Nord Toulousain s'est tenue du 11 au 21 mars dernier. Une édition pas comme les autres qui a pu être possible grâce à une formule adaptée. Sur les dix jours du festival, 17 interventions artistiques ont été assurées auprès des scolaires du Nord toulousain, deux concerts radiophoniques et deux concerts en livestream.

L'école élémentaire de Gagnac a reçu deux artistes de « Branche ton Câble » pour une intervention autour de l'histoire de la guitare.





La vie des associations

La vie associative est passablement mise à mal depuis un an avec la crise sanitaire. Toutes les associations pouvant pratiquer leurs activités en conformité avec les directives gouvernementales, préfectorales, communales ou fédérales se sont attachées à les poursuivre selon un protocole adapté. Prenons l'exemple de la Section Temps Dance qui s'efforce de maintenir le lien avec ses adhérents : vidéos, cours en visio, cours en extérieur pour les mineurs. Ces cours, très appréciés des jeunes, leurs permettent de se dépenser et de retrouver les copains pour une activité partagée.

Quelques activités sont également pratiquées par les autres sections de l'ASCG : foot pour les mineurs, tennis en extérieur,



Ça pousse aux Jardins Gagnacais!



Avec les beaux jours qui arrivent, vous êtes de plus en plus nombreux à vous intéresser aux activités en plein-air. Parmi elles, le jardinage et plus particulièrement la culture des fruits et légumes demeurent très prisés. Pour répondre à cette attente, l'association « Les Jardins Gagnacais » offre un lieu de partage autour de la passion des plantes et du potager. L'association est composée d'une toute nouvelle équipe : Ludivine Hayano, Secrétaire et Virginie Lafabrié, Trésorière, forment avec le Président, Mathieu Lopez un trio à la main verte avec des idées plein la tête!

Situés à côté du Grand Parc Garonne. Les Jardins Gagnacais bourgeonnent de projets (malheureusement ralentis à cause de la crise sanitaire), notamment, la mise à disposition d'une parcelle réservée aux enfants de l'école et du Centre d'Animation. Dans ce cadre verdoyant exceptionnel, il est possible de profiter d'une parcelle pour 45 € à l'année. « Le jardinage est une activité très saine pour le corps et l'esprit et vous êtes intégrés à un groupe dynamique où nous échangeons sur la pratique et tout ce qui touche à notre passion » nous confie le Président de l'association M. Lopez qui luimême dispose d'un carré vert. « Nous rejoindre, c'est cultiver une parcelle de terre d'environ 75 m², recevoir des conseils si besoin et avoir le plaisir de consommer votre propre production. Vous découvrirez alors le « vrai » goût des fruits et des légumes ».

L'accent est mis sur la culture « sur sol vivant » qui garantit les résultats les plus respectueux de l'environnement en offrant aux diverses

plantations un riche apport de matières organiques et une couverture du sol par paillage (foin ou BRF*). « Cette combinaison donne généralement des résultats plus que satisfaisants, sans dérégler la biodiversité fragile de la nature. Si cela permet d'apprendre aux petits comme aux grands de nouvelles choses, de profiter du grand air et en plus de se régaler, et bien nous n'en seront que plus heureux de poursuivre cette aventure » poursuit M. Lopez. Et de conclure « nous espérons que les gagnacais seront nombreux à venir partager leur passion. Il reste plusieurs parcelles disponibles. Que vous sovez totalement novices ou jardiniers aguerris nous aurons – naturellement – un immense plaisir à vous accueillir aux Jardins Gagnacais ».

Renseignements : les.jardins.gagnacais@gmail.com

*BRF: Bois Raméal Fragmenté - mélange de broyat de rameaux de bois issu majoritairement d'arbres feuillus.







Grande collecte pour les animaux organisée par le Conseil Muncipal des Enfants



Produits collectés: croquettes et pâtées pour chiens et chats, litière, friandises, jouets, couvertures, draps ou couchages (sauf duvets et couettes), légumes et fruits frais pour chèvres et cochons, produits d'entretien, grands sacs poubelles.

Au profit de l'association :



En partenariat avec :



